

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
GUINDT Philippe  
IMMER Alain  
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine  
REUTER Olivier  
THILL Céline  
VALANCE Bénédicte

VIEIRA Christophe  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël  
BRUN Jérôme  
OGER Isabelle

donne procuration à GAILLOT Philippe  
donne procuration à GUINDT Philippe

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 783 Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

**Vu** le courrier du 19 octobre 2023, de Monsieur le Président du Conseil Régional ;

**Vu** la loi du 20 juillet 2023, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique.

Celle-ci prévoit une composition type mais permet également à la Région de l'adapter après une procédure de concertation formelle des EPCI compétents en matière d'urbanisme et des communes ayant conservé la compétence.

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal les différents représentant proposés dans le courrier du 19 octobre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance estime à l'unanimité des présents et pouvoirs, qu'il n'y a pas suffisamment de représentant du Nord Mosellan alors que nous avons la particularité d'être frontalier avec le Luxembourg et l'Allemagne.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 27 novembre 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**



*(Handwritten signature of Philippe GailLOT)*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 27/11/2023  
Le Maire,



*(Handwritten signature of Philippe GailLOT)*